

# De l'innovation dans l'alimentation animale

## L'entreprise

Fondation en 1987, puis rapprochement avec le groupe Terre d'Alliances

**Site de production :**  
commune de Varambon, dans l'Ain

## Les objectifs :

- Valoriser les ressources végétales locales
- Développer des performances zootechniques dans le respect de la santé et du bien être animal, de la terre et des Hommes.
- Contribuer à l'amélioration continue des technologies de production industrielle.
- Rester à l'écoute des filières dans la recherche de formulation compétitives répondant à l'attente des élevages locaux.
- Respecter nos clients partenaires.
- Garantir la traçabilité des intrants et des produits finis, conformes aux critères de sécurité alimentaire, à la santé du consommateur et de son environnement.



## Les activités

### Floconnage thermique humide des céréales

14 500 T/an

### Granulation des coproduits céréaliers et déshydratés

20 000 T/an

### Cuisson extrusion voie humide pour la valorisation des graines oléagineuses

4 000 T/an



Produits non conformes pour l'alimentation animale

Fabrication d'agopellets

Autoconsommation

Commercialisation de granulés pour des chaudières polycombustibles

Une chaudière unique de 1,5 MW

Substitution de 200 T de gaz et 80 000 L de fuel par 1 500 T de granulés environ

Coop de France Rhône Alpes Auvergne accompagne SOFRAGRAIN, via Cap énergie IAA, dans sa démarche énergétique.

**tech & bio**

Une initiative Chambres d'agriculture  
[www.tech-n-bio.com](http://www.tech-n-bio.com)

Une initiative Chambres d'Agriculture



Des territoires bio d'excellence





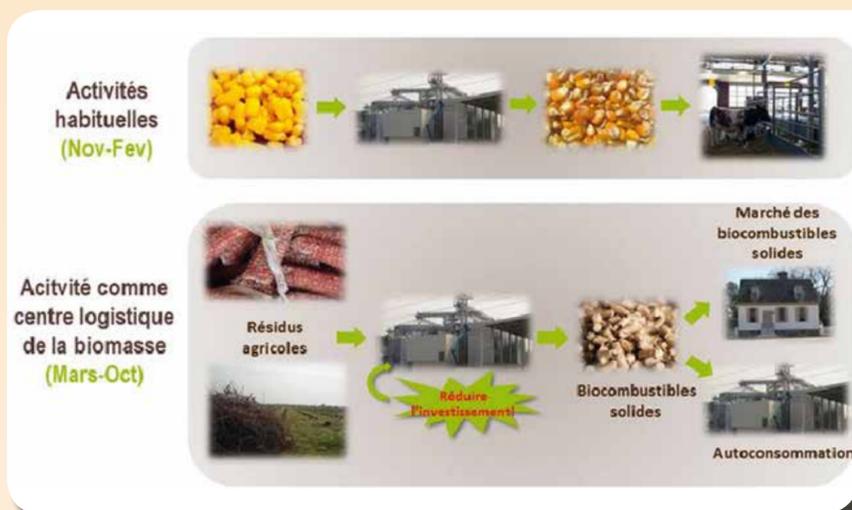
**sucellog**

Un pas de plus vers l'autonomie énergétique pour les coopératives agricoles et agroalimentaires :  
Valoriser les résidus agricoles et industriels en biocombustibles solides

Le secteur de l'agro-industrie a tout pour devenir le producteur de biocombustibles solides de demain :

- Ses équipements ne fonctionnent que de manière saisonnière
- On trouve sur leur territoire des résidus agricoles qui peuvent être utilisés comme matière première

[www.sucellog.eu](http://www.sucellog.eu)



**Coop de France Rhône Alpes Auvergne propose un accompagnement individuel, opérationnel et technique aux entreprises intéressées pour :**

- Évaluer le volume de biomasse disponible
- Déterminer des traitements à réaliser sur la matière première afin d'atteindre la qualité de biocombustibles solides requise
- Identifier des clients les plus pertinents pour votre production
- Estimer les besoins d'investissements et prise de contact avec les équipementiers possibles
- Évaluer de la faisabilité de votre projet
- Apporter des conseils techniques quant à la durabilité, la labellisation de la qualité et certification du produit

**Un projet pilote en 2015 :**

**La coopérative LUZEAL comme pilote :**

LUZEAL réalise la déshydratation des productions agricoles de ses adhérents. Située en Champagne Ardennes, elle n'utilise ses équipements qu'entre novembre et février. En s'inscrivant dans le projet SUCELLOG, la coopérative souhaite faire coup double :

- Réduire sa facture énergétique en fabricant et utilisant ses propres biocombustibles
- Rentabiliser plus vite son outil de travail en vendant, auprès des agriculteurs locaux, 20 000 à 25 000 t de biocombustibles.



luzeal

**tech & bio**

Une initiative Chambres d'Agriculture  
[www.tech-n-bio.com](http://www.tech-n-bio.com)

Une initiative Chambres d'Agriculture



Des territoires bio d'excellence



**COP**  
DE FRANCE  
RHÔNE ALPES AUVERGNE  
la force de la proximité

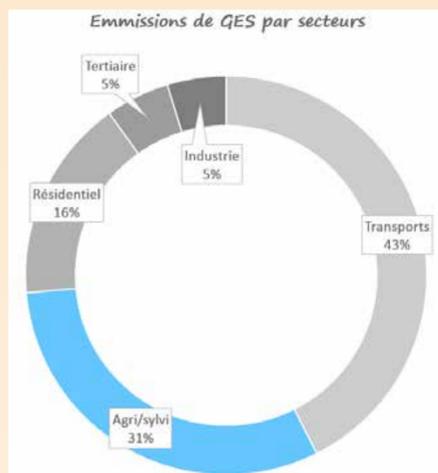
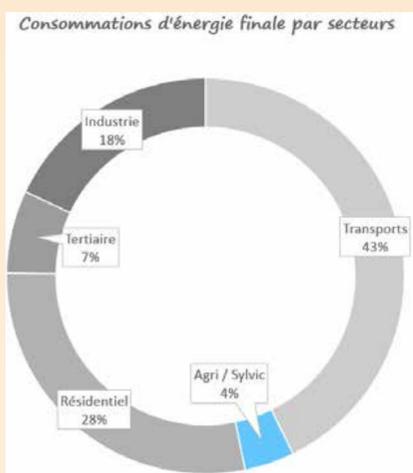
**Services COP**  
DE FRANCE  
Union de Coopératives Agricoles



# Sud Grésivaudan à Energie positive

## Bilan énergétique du secteur agricole du Sud Grésivaudan

Les secteurs agricoles et forestiers peu consommateurs d'énergie  
(42GWh, =4 % de la consommation globale du territoire)

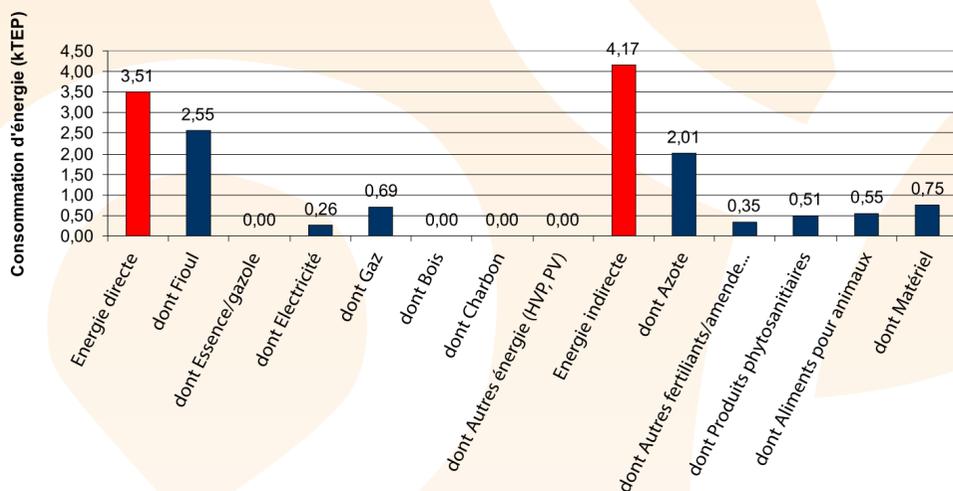


L'agriculture/sylviculture pèsent pour 31% dans les émissions de Gaz à effet de serre (GES) dans la facture énergétique du Sud Grésivaudan.

- 13% sont dues aux énergies fossiles
- 87% sont dus aux processus biologiques liés à l'élevage ruminant (méthane = CH<sub>4</sub>) et aux engrais azoté et aux sols (protoxyde d'azote - N<sub>2</sub>O)

Pour agir significativement, il faut agir sur l'utilisation d'énergie fossile mais aussi sur l'évolution des pratiques agricoles.

## Consommations d'énergie en agriculture



## Agriculture / forêt en Sud Grésivaudan et transition énergétique

Le Syndicat Mixte Pays du Sud Grésivaudan a organisé un séminaire pour échanger autour des enjeux liés à la transition énergétique locale. Une cinquantaine de participant pour réfléchir collectivement à la façon dont la transition énergétique pourrait être mise en oeuvre :

- Comment faciliter l'autonomie des exploitations?
- Quels impacts de l'agriculture sur nos paysages?
- De quelles manières les agriculteurs peuvent-ils contribuer à la transition énergétique du territoire?

## Ne pas ignorer le changement climatique

« A l'avenir, l'éleveur devra trouver des espèces fourragères qui résistent mieux à ces coups climatiques, qui poussent également en période estivale avec peu d'eau. C'est un défi essentiel pour nos fermes.

Le changement climatique, c'est aussi une pression parasitaire qui évolue et qui touche par conséquent tous les secteurs de l'agriculture : le cynips du châtaigner qui impacte l'apiculture, les cochenilles en noyers...

De manière générale, les agriculteurs doivent réfléchir sur leur pratiques et échanger entre eux pour adapter ces dernières à leur propre système d'exploitation. »

Olivier GAMET est nuciculteur à Chatte. Il Préside le Comité de Territoire du Sud Grésivaudan



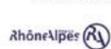
**tech & bio**

Une initiative Chambres d'agriculture  
[www.tech-n-bio.com](http://www.tech-n-bio.com)

Une initiative Chambres d'Agriculture



Des territoires bio d'excellence





# Gazelec



**Le contrat au tarif réglementé de vente de gaz ou d'électricité que vous aviez avec votre fournisseur historique (EDF, GDF SUEZ ou une entreprise locale de distribution) devient caduc avec la suppression des tarifs réglementés. Il vous faudra avoir signé, avant l'échéance qui vous concerne, un nouveau contrat avec un fournisseur de votre choix.**

**Si vous n'avez pas signé de nouveau contrat à l'échéance prévue par la loi, vous serez automatiquement redirigé vers une offre de marché de votre fournisseur historique. Attention, vous ne serez pas décisionnaire des termes de cette offre et celle-ci ne sera que transitoire. Sa durée ne pourra excéder 6 mois, à l'issue desquels, la fourniture d'électricité ou de gaz ne sera plus assurée par votre fournisseur. Vous pourrez résilier ce contrat « provisoire » à tout moment sans frais.**

## COMMENT CHANGER DE CONTRAT OU DE FOURNISSEUR ?

Avant l'échéance, vous avez la possibilité de quitter à tout moment votre contrat au tarif réglementé, sans préavis et sans frais de résiliation, quelles que soient vos conditions générales de vente. Il n'est pas nécessaire de résilier votre contrat actuel : il vous suffit de contacter votre fournisseur historique ou votre nouveau fournisseur qui réalisera la bascule de votre contrat. Des procédures sont prévues pour faciliter votre changement de contrat ou de fournisseur.

Jusqu'au 31 décembre 2015, tout fournisseur qui vous proposera un contrat avec une durée minimale d'engagement de plus de douze mois sera également tenu de vous proposer simultanément un contrat d'une durée maximale de 12 mois selon des conditions commerciales non disqualifiantes.

### Plus d'informations sur :

> la suppression des TRV en gaz : [www.developpement-durable.gouv.fr/Professionnels-disparition-des.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Professionnels-disparition-des.html)

> la suppression des TRV en électricité : [www.developpement-durable.gouv.fr/Les-tarifs-reglementes-de-vente-de.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-tarifs-reglementes-de-vente-de.html)

> [www.energie-info.fr/pro](http://www.energie-info.fr/pro)

## VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNE

**Votre conseiller d'entreprise de la Chambre d'agriculture vous informe sur la fin des tarifs réglementés et répond à vos questions quant aux modalités pour changer de contrat ou de fournisseur.**

**Votre conseiller énergie de la Chambre d'agriculture vous accompagne sur demande pour :**

- > identifier votre profil de consommation et analyser l'évolution de vos besoins
- > évaluer les gains potentiels et les pistes d'action pour réduire votre facture énergétique
- > vous aider à choisir parmi les offres existantes celles correspondant à vos besoins

## QUELLES SONT LES OFFRES DISPONIBLES ?

De nombreuses offres sont proposées par l'ensemble des fournisseurs et il peut être difficile de s'y retrouver. Avant toute chose, il est important de faire le point sur vos consommations d'énergie et l'analyse de vos besoins actuels et à venir. Votre Chambre d'agriculture vous permet d'y voir plus clair avec un diagnostic énergétique de votre exploitation et de vos ateliers de production.

Ensuite, vous pourrez comparer les différentes offres de marché sur :

- > le prix de vente de l'énergie : abonnement / kWh consommé, Heures Creuses / Heures Pleines, etc.
- > les modes d'évolution des prix : prix fixe / libre / indexé, durée d'engagement.
- > le service de gestion de clientèle : optimisation tarifaire, modes de relevé, moyens de paiement.
- > les critères environnementaux : électricité "verte", offres de gaz "compensées carbone".

**Pour plus d'informations et comparer votre offre actuelle, rendez-vous sur le site des pouvoirs publics pour les professionnels : [www.energie-info.fr/pro](http://www.energie-info.fr/pro)**



[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)

**tech & bio**

Une initiative Chambres d'agriculture  
[www.tech-n-bio.com](http://www.tech-n-bio.com)

Une initiative Chambres d'Agriculture



Des territoires bio d'excellence

